



Envoyé en préfecture le 12/03/2025  
Reçu en préfecture le 12/03/2025  
Publié le   
ID : 043-200073419-20250312-DEL\_CC2025\_055-DE

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY**

*Service des finances : PM*

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

*Conseil du 6 mars 2025*

## INTRODUCTION

Depuis la loi du 6 février 1992, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 3.500 habitants, **doivent organiser dans les 10 semaines** qui précèdent le vote du budget primitif (sous référentiel M.57), un débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir. Ce débat a pour objet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, et ainsi éclairer leurs choix et orientations politiques afin qu'ils soient compatibles avec les potentialités financières de l'établissement public. L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit des dispositions supplémentaires applicables à compter de l'année 2016.

Le présent document contient les informations prévues par la loi, et nécessaires pour éclairer les élus sur la situation financière de la Communauté d'Agglomération à la fin de l'année 2024 en vue de débattre sur les orientations budgétaires.

## NIVEAU NATIONAL

### CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Source : INSEE et Banque de France

#### Une prévision de croissance inférieure à 1 % pour 2025

En moyenne sur l'année 2024, le PIB augmente de 1,1 % (après +1,1 % en 2023 et +2,6 % en 2022). La demande intérieure finale (hors stock) ralentit un peu (contribution de +0,7 point après +0,9 point) pénalisée par le recul de l'investissement (contribution de -0,3 point après +0,2 point en 2023).

La Banque de France revoit ses prévisions de croissance pour 2025 à la baisse par rapport à septembre dernier avec une diminution de 0,3 point par rapport aux données de septembre. L'institution anticipe désormais une croissance de 0,9 % du PIB.

#### Un ralentissement de l'inflation

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. La Banque de France prévoit une stabilisation de l'inflation en dessous de 2 % (1,6 % en 2025, 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027).

#### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement, expliquant un recul plus progressif de l'inflation sous-jacente vers 2% après deux années marquées par une forte inflation (+4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022).

### **Une nouvelle diminution des taux directeurs**

La Banque centrale européenne a décidé de poursuivre la politique de réduction de ses taux directeurs. Ainsi, son principal taux directeur, la facilité de dépôt, sera **réduit une nouvelle fois de 25 points de base (0,25 point de pourcentage)** pour passer à 2,75 %.

### **Un déficit aggravé**

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé en 2024 pour atteindre près de 175 Md€, soit 6,0 points de PIB après 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022. La dette publique culmine désormais à près de 3 300 Md€ et les charges d'intérêt à 59 Md€.

## **Loi de Finances pour 2025 : les principales mesures applicables aux collectivités locales**

**La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025.**

**Elle introduit plusieurs dispositions significatives affectant les finances des communes et des intercommunalités. La contribution globale demandée aux collectivités territoriales est estimée à 5,5 Md€ a minima, dont 2,0 Md€ pour les communes et 1,3Md€ pour les intercommunalités.**

### **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales**

*Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DILICO opère un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités.*

*Pour le bloc local, les collectivités concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM). Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO.*

## **Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales**

Comme prévu dans la version initiale du projet de loi de finances, les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Avec une croissance de TVA prévue à +2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2 Md€, dont environ 330 M€ pour les collectivités du bloc local, essentiellement les intercommunalités.

## **Réduction du fonds vert et de la DSIL**

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Ce freinage brutal envoie un mauvais message aux intercommunalités, qui ont besoin de prévisibilité pour tenir le rôle majeur dans la transition écologique que leurs compétences leur octroient.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

## **DGF : comment financer l'accroissement de la péréquation ?**

L'abondement de 150 M€ de la DGF vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR), prévue à 290 M€. Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités.

Pour les intercommunalités, en l'absence d'abondement spécifique, l'intégralité de l'accroissement de 90 M€ de la péréquation devra être compensée par une diminution de la dotation de compensation des intercommunalités concernées.

## **Baisse de la DCRTP et de la dotation de garantie des FDPTP**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle, constituent les variables d'ajustement des concours de l'État aux collectivités territoriales. À ce titre, en 2025, elles sont en baisse de 429 M€ pour la DCRTP et de 58 M€ pour la dotation de garantie des FDPTP.

La DCRTP des communes recule de 52 M€ (-21,6%) et celle des intercommunalités, qui concerne 471 d'entre elles, de 150 M€ (-16,8%).

## **Augmentation des cotisations à la CNRACL**

Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1er janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour les collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5 Md€ dès 2025 et de 5 Md€ à l'horizon 2028.

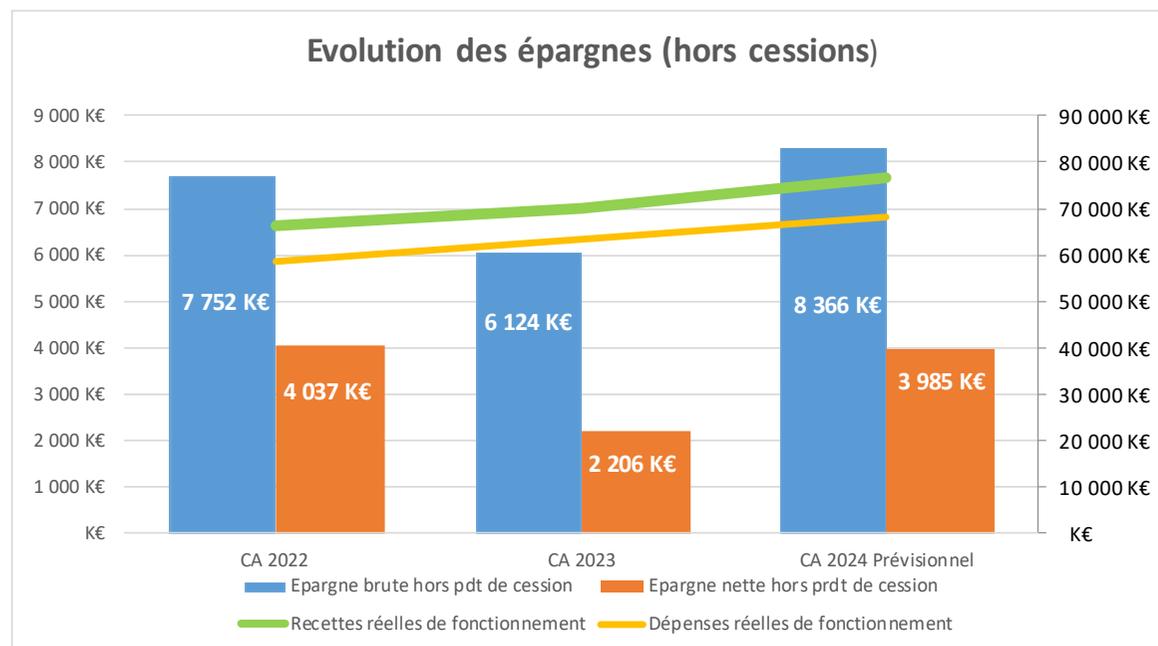
## RETROSPECTIVE

### La situation financière au 31 décembre 2024

Avant de débattre sur les orientations budgétaires 2025, il est important d'examiner la situation de la Communauté d'Agglomération au 31 décembre 2024 permettant ainsi à chacun de s'approprier les masses budgétaires et les marges de manœuvre de la collectivité.

### Les grands équilibres financiers (Opérations réelles)

La synthèse présentée ci-après concerne le budget principal



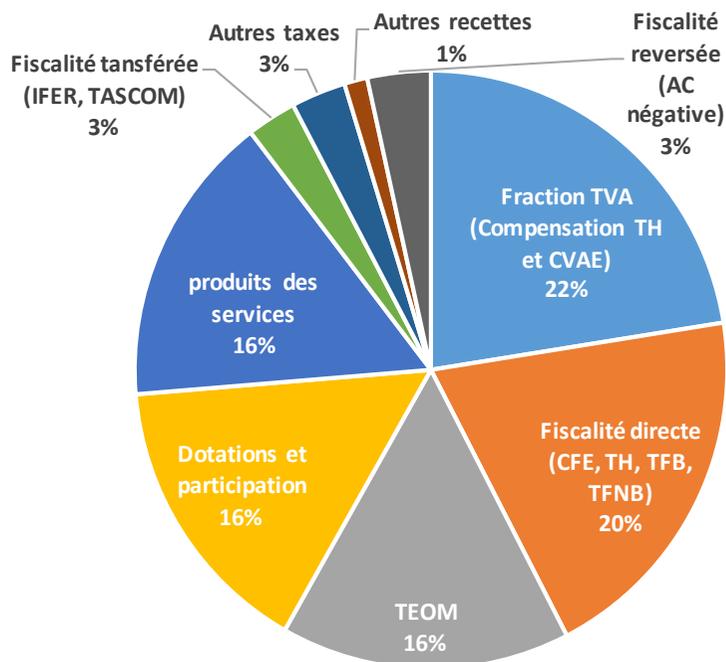
▸ **Épargne brute** : il s'agit de l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Celle-ci augmente en 2024 et atteint 8 366 K€ contre 6 124 K€ en 2023.

▸ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette. En 2024, elle s'élève à 3 985 K€ et progresse de 1,7 K€ par rapport à 2023.

Les épargnes 2024 reviennent sensiblement au même niveau que 2022.

**L'analyse de l'évolution des principaux postes de recettes et de dépenses sur la période 2022-2024 est nécessaire pour réaliser une prospective.**

**Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2024 (hors produits de cessions)**



**La fraction de TVA constitue (22%)** des recettes. Elle est reversée en lieu et place de la taxe d'habitation et de la CVAE.

**Les contributions directes (20%)** Sans action sur les taux, le produit évoluera uniquement en fonction de l'évolution des bases.

**Les dotations et participations (16%)** évolueront en fonction des écrêtements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale et les participations.

**La TEOM (16%)** représente la part sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**Le produit des services** représente **16%** des recettes. Il s'agit des services rendus aux usagers par la collectivité.

**La fiscalité transférée (3%)** comprend les impôts économiques : IFER, TASCOM.

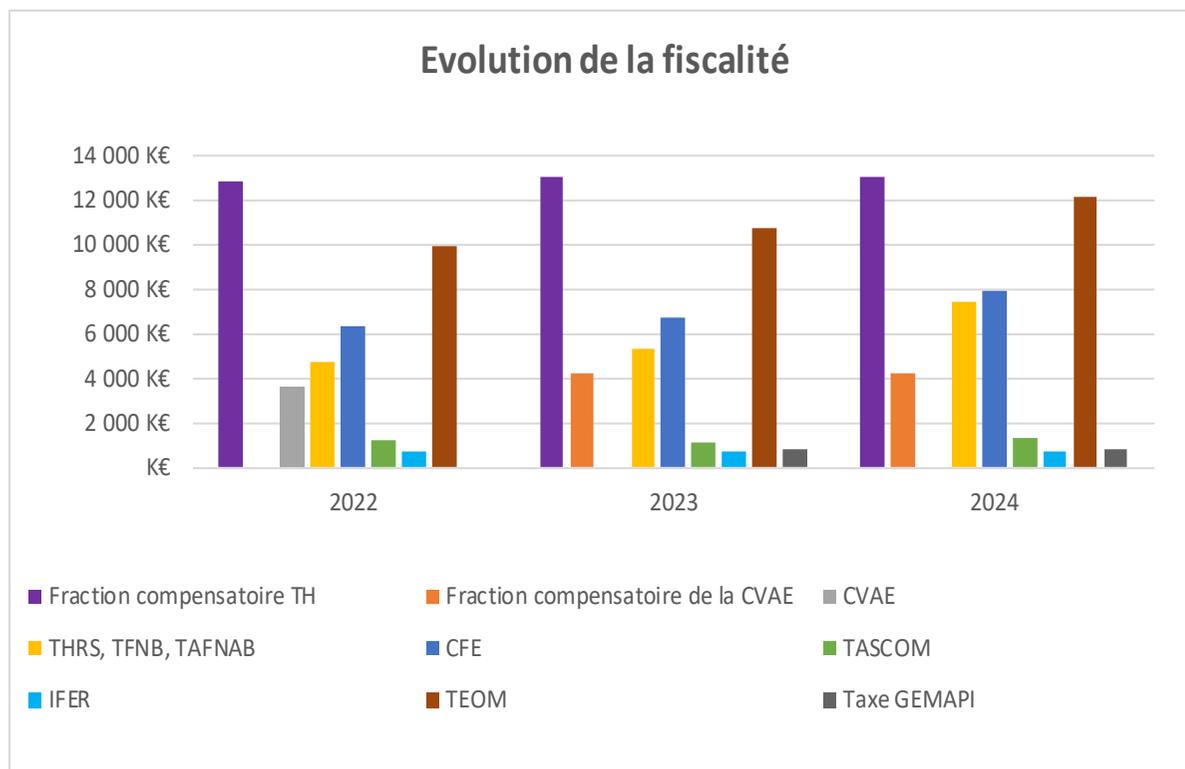
**La fiscalité reversée (3%)** concerne les attributions de compensation négative versées par les communes.

**Les autres taxes (3%)** comprennent essentiellement le FPIC, taxe de séjour, GEMAPI.

**Les autres recettes (1%)** comprennent les produits exceptionnels et les atténuations de charges et les autres produits de gestion courant.

# Les évolutions des recettes de fonctionnement

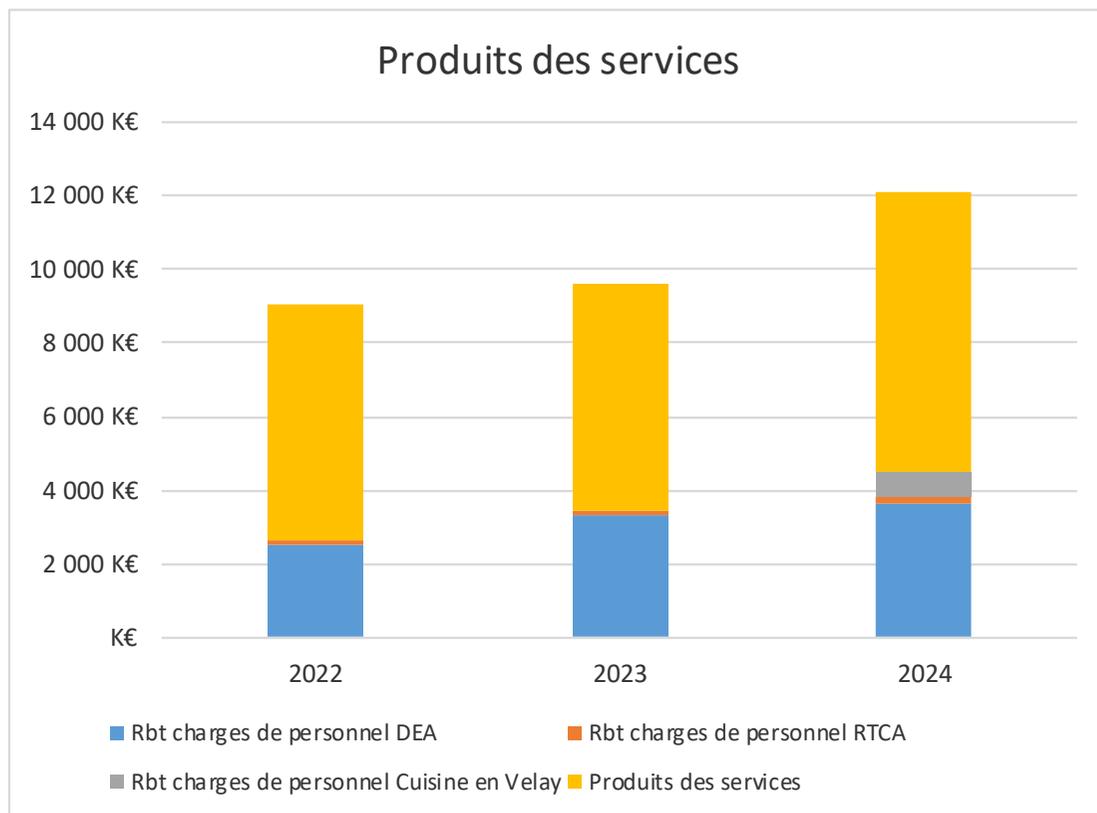
## La fiscalité



**En 2024, le produit de la fiscalité ménage et économique évolue à la hausse du fait notamment :**

- de la revalorisation annuelle des bases fiscales (+3,90 %),
- de l'augmentation des taux de fiscalité des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des taux de la TEOM décidée en avril 2024,
- de la révision des bases minimum de CFE décidée en avril 2023. Compte tenu du contexte économique nationale actuelle, une réflexion est engagée afin d'apporter des solutions concrètes pour atténuer l'impact de la révision des bases minimum de la CFE.

## Les produits des services, du domaine et ventes diverses



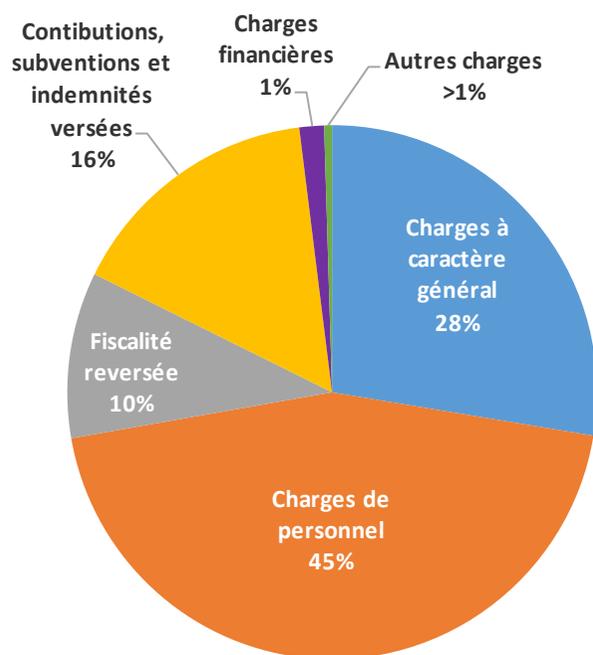
En 2024, l'évolution des recettes à ce chapitre provient essentiellement :

- du remboursement des salaires par les budgets annexes « Eau », « Assainissement » et, pour la première année, le budget « Cuisine en Velay » (+ 1 M€),
- des produits supplémentaires du service de la collecte suite à la dissolution du Sictom Monts du Forez et l'intégration du service en régie,
- des recettes supplémentaires liées à la reprise en régie de la crèche de Saint-Paulien (prestations CAF et facturation des familles) et de la revalorisation de la PSU.

En 2025, les recettes devraient évoluer de l'ordre de 600 K€ pour prendre en compte la convention de coopération avec le Sictom de l'Emblavez-Meygal pour le service de la collecte.

## Les évolutions des dépenses de fonctionnement

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2024



**Les charges de personnel (45%)** Elles évoluent en fonction des transferts de compétences et de la mutualisation des agents. Ces dernières vont subir les effets des décisions prises au niveau national (revalorisation par exemple) et au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements...).

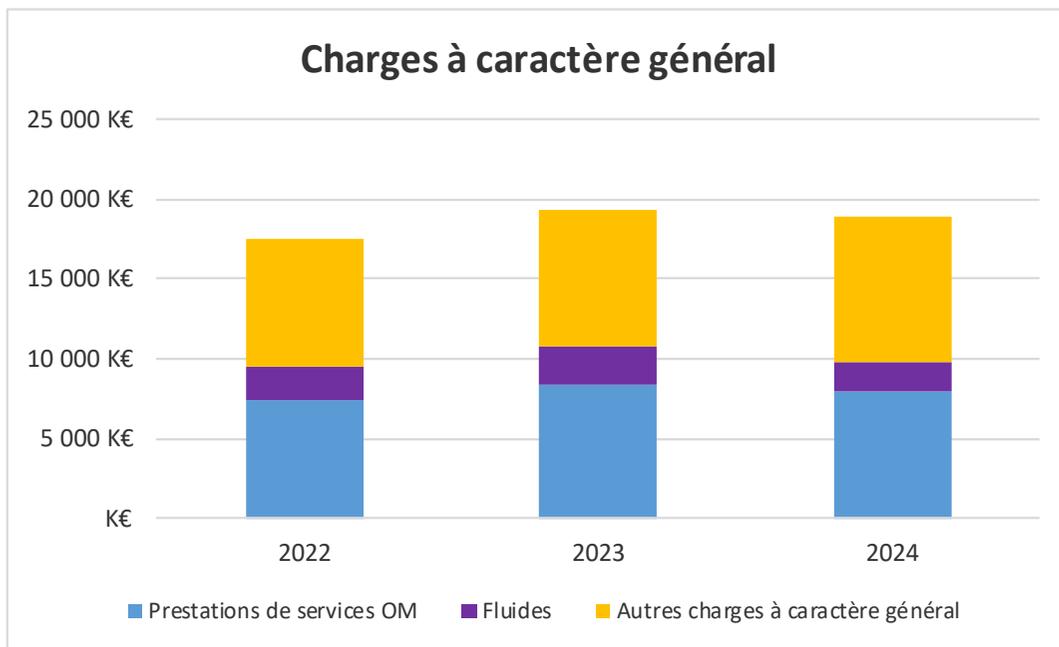
**Les charges à caractère général (28%)** comprennent les contrats conclus par l'intercommunalité (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

**Les contributions et les subventions (16%)** : comprennent les sommes versées à des organismes extérieurs (aide sociale...) ou encore à des entités publiques ou privées (associations...).

**La fiscalité reversée (10%)** comprend essentiellement le FNGIR et l'attribution de compensation versées aux communes membres.

**Charges financières (1%)** comprend les intérêts de la dette et les ICNE.

**Les autres charges (>1%)** comprennent les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions.



**Les charges à caractère général sont en légère baisse en 2024** du fait notamment :

- de la baisse du prix de l'électricité suite à la renégociation intervenue fin 2023,
- des dépenses liées au service des ordures ménagères suite à la dissolution Sictom Monts du Forez et la gestion en directe (répartition des dépenses et des recettes entre 011-012-70-74).

## Les charges de personnel

En 2024, la masse salariale s'est élevée à 30,47 M€ contre 26,93 M€ en 2023 (+3,54 M€ soit + 13,15%), cette évolution est principalement due :

- À la reprise du S.I.C.T.O.M. des Monts du Forez (janvier 2024) 0,71 M€.
- À la reprise de la Cuisine centrale (janvier 2024) 0,70 M€.
- À la reprise de l'école associative de musique de l'Ance à l'Arzon située à Craponne sur Arzon (septembre 2024) 0,17 M€.
- À la refonte du R.I.F.S.E.E.P. (janvier 2024) 0,39 M€.
- À la reprise de la crèche de Saint-Paulien (janvier 2024) 0,35 M€.
- À l'impact en année pleine de la hausse du point de 1,5% en juillet 2023 0,25 M€.
- À l'attribution généralisée de 5 points d'indice supplémentaires (réforme nationale) 0,22 M€.
- Au G.V.T. et aux répercussions des mesures internes 2023 en année pleine 0,75 M€.

Evolution des charges de personnel



**Les charges de personnel retraitées des intégrations de personnel, des mesures nationales et de la refonte du R.I.F.S.E.E.P. évoluent seulement de 2,78 % entre 2023 et 2024**

**Pour l'exercice 2025**, le chapitre 012 devrait s'élever à 31,80 M€ avec les premières mesures de cadrage budgétaire. L'évolution s'élève à 1,33 M€ par rapport à l'année précédente et prend en compte :

- La reprise S.I.C.T.O.M. «Emblavez-Meygal» : 0,44 M€;
- L'augmentation du taux U.R.S.S.A.F. + 1% : 0,13 M€ ;
- L'augmentation du taux C.N.R.A.C.L. (part patronale) + 3% : 0,39 M€ ;
- Le G.V.T. et les répercussions des mesures internes 2024 en année pleine, atténué par les premières mesures de non remplacement de poste (RH, archives, PAH) : 0,37 M€.

Avec la prise en compte de mesures supplémentaires d'économie liées à la gestion de l'intérim et des remplacements contractuels, l'inscription budgétaire au **budget primitif 2025 serait de 31,7 M€.**

Les transferts de personnel jouent cette année encore un rôle important dans l'évolution du 012 ainsi que les mesures nationales. Il s'agit d'une constante depuis 2017. En effet 50% de l'augmentation de la masse salariale depuis cette date est liée soit à l'extension de périmètre (D.E.A. – S.G.E.V. notamment) ou à des mesures nationales qui ont fortement impacté les années précédentes le statut des personnels de la Petite Enfance (évolution des grades et des grilles).

Pour 2025, une mesure nationale non encore chiffrée devrait venir minorer le chapitre 012 (indemnisation des arrêts de maladie ordinaire à hauteur de 90% contre 100% auparavant les 3 premiers mois).

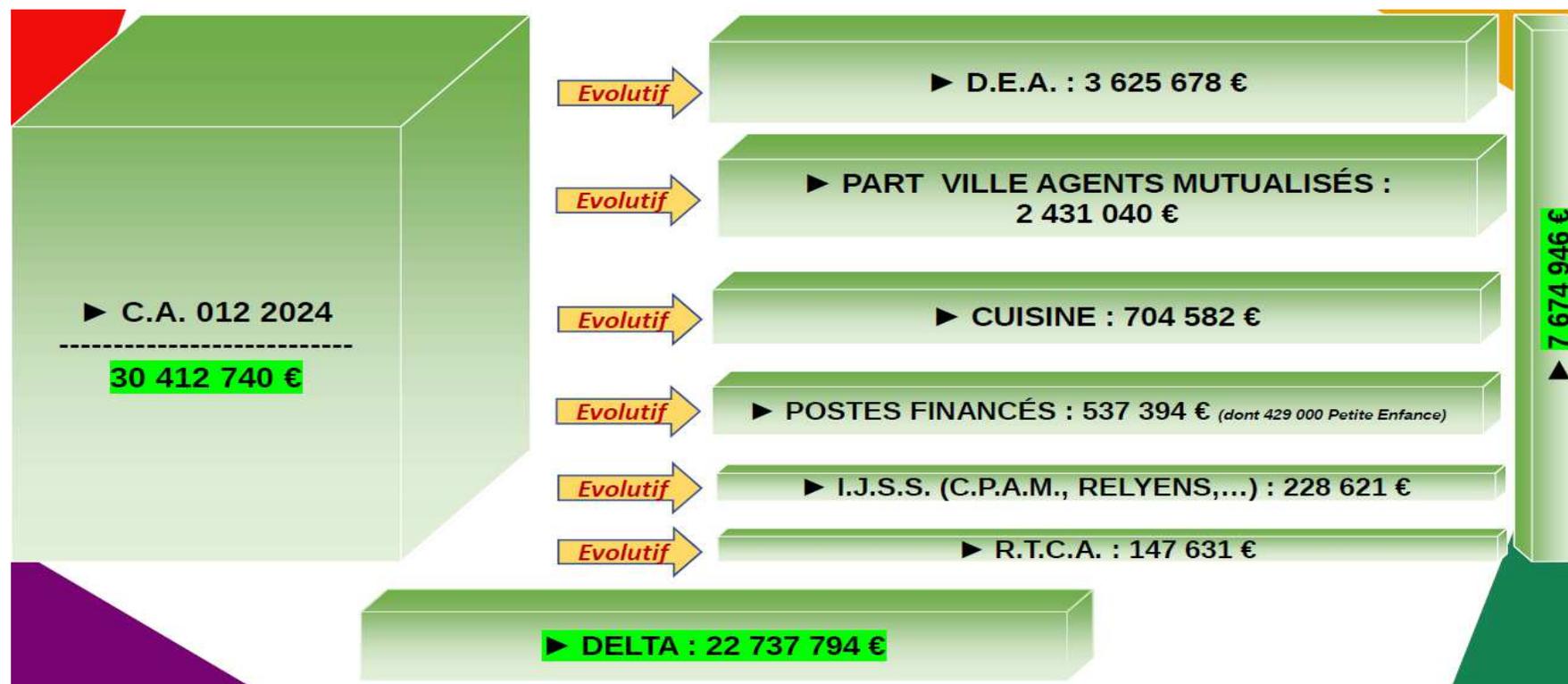
Le budget principal enregistre, en recettes, le remboursement par les budgets annexes «Eau» et «Assainissement», de la totalité des rémunérations des agents affectés à la D.E.A. (y compris les nouveaux agents S.G.E.V.). Il en est de même pour les agents de la Cuisine Centrale ainsi que de 2 agents de la R.T.C.A.

Par ailleurs, certains postes bénéficient de financement («Petite Ville de demain», A.D.E.M.E., T.E.P.O.S., F.E.D.E.R, Petite Enfance,...), entraînant une minoration de la masse salariale nette à la charge de la Communauté d'Agglomération.

La collectivité perçoit également des indemnités journalières liées aux absences pour maladie à la fois de C.P.A.M. et de l'assureur des agents «C.N.R.A.C.L.»

Enfin, la part des agents mutualisés consacrée à la Ville vient minorer son attribution de compensation à hauteur de 2,4 M€.

Pour exemple, en 2024, après retraitements, la masse salariale nette réelle du budget principal s'élève à 22,7 M€.



**EVOLUTION DES EFFECTIFS (*Equivalents Temps Plein*)***(Budget principal)*

	<b>E.T.P. au 31/12/2020</b>	<b>E.T.P. au 31/12/2021</b>	<b>E.T.P. au 31/12/2022</b>	<b>E.T.P. au 31/12/2023</b>	<b>E.T.P. au 31/12/2024</b>
Titulaires et Stagiaires	448,71	447,04	436,24	456,55	486,49
Contractuels Postes Vacants	39,35	44,67	46,68	58,80	87,33
<b>E.T.P. Cumulés</b>	<b>488,06</b>	<b>491,71</b>	<b>482,92</b>	<b>515,35</b>	<b>573,82</b>

**Les principaux facteurs** d'évolution des effectifs sont liés à la reprise du S.I.C.T.O.M. des Monts du Forez (14 agents), de la Cuisine centrale (18 agents), de la crèche de Saint-Paulien (11 agents), de l'école de musique de Craponne (6 agents), à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement suite à l'extension du périmètre exploité directement en régie (2 agents),...

Entre 2017 et 2024, l'effectif permanent a évolué à hauteur de 111 agents dont 86 dus aux différentes reprises de structures (SICTOM, Crèches, Écoles de musique,...). Les autres postes sont pour beaucoup liés à l'exercice de nouvelles compétences (G.E.M.A.P.I., T.E.P.O.S., Petites Villes de demain, Conseillers numériques, P.A.T.,...), la plupart donnant lieu à un financement extérieur.

### ***Temps de travail, régime indemnitaire, protection sociale :***

La Communauté d'Agglomération a opéré une refonte du régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.) qui s'est appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La participation à la protection sociale complémentaire a également été portée de 12 à 20 € à cette même date.

2026 devrait être marquée par la participation obligatoire de la collectivité à la mutuelle santé des agents.

Concernant le temps de travail, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il s'élève à 1 607 heures.

### ***Avantages en nature 2024 :***

Logement de fonction : un logement de fonctions est attribué au Directeur Général des Services, pour nécessité absolue de service. Cet avantage en nature est évalué à 8 647,80 € pour l'exercice 2024.

Véhicule de fonction : un véhicule de fonctions est attribué au Directeur Général des Services, pour nécessité absolue de service. Cet avantage en nature est évalué à 3 260,88 € pour l'exercice 2024.

Véhicules de service : des véhicules de service avec remisage à domicile sont attribués à 6 agents. Cet avantage en nature est évalué à 11 747,11 € pour l'exercice 2024.

## Structure de la dette au 31 décembre 2024

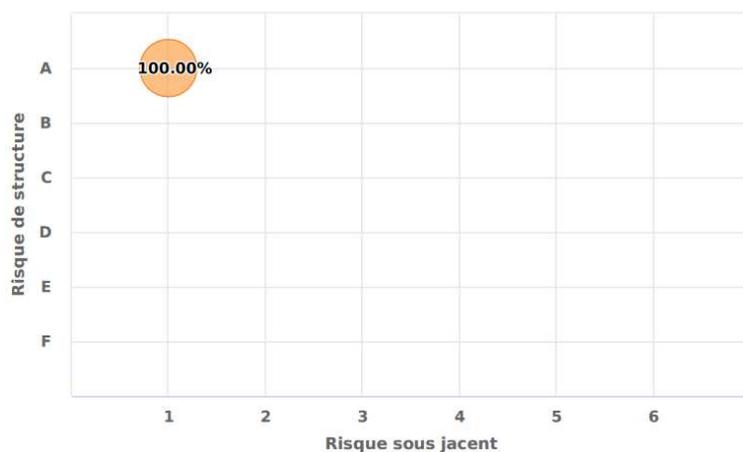
### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	33,06 M€	90,38%	2,17%
Variable	0,00 M€	0,00%	0,00%
Livret A	3,52 M€	9,62%	3,62%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>36,57 M€</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,31%</b>

La dette sur le budget principal s'élève au 31 décembre 2024 à **36,57 M€**.  
**Le ratio de désendettement de 4,4 ans.**

Pour mémoire, 3,5 M€ ont été empruntés en 2024 pour financer les investissements.

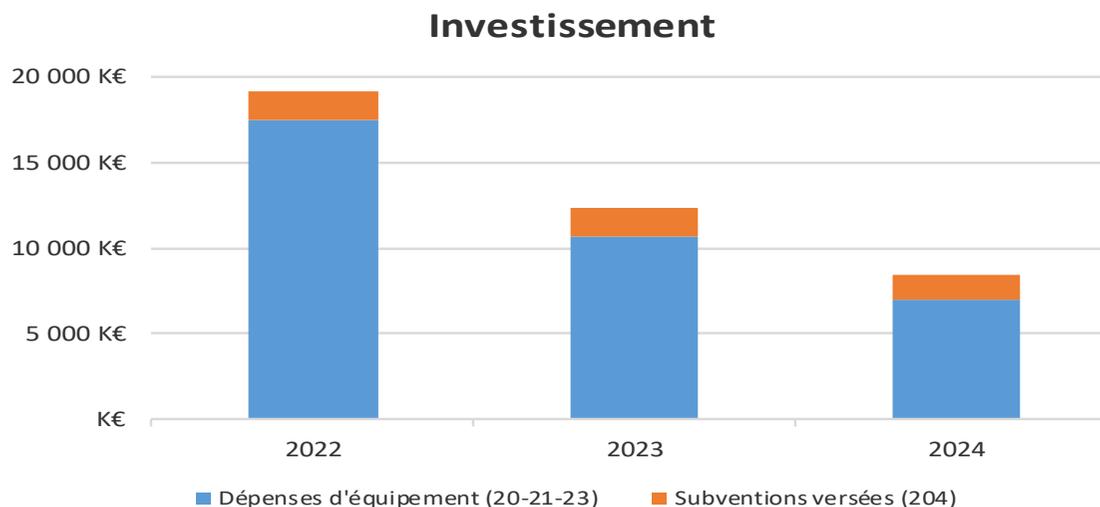
### Dette selon la charte de bonne conduite



La Communauté d'agglomération n'a pas d'emprunt « toxique ».

# L'investissement du budget principal

## Rétrospective sur les investissements :

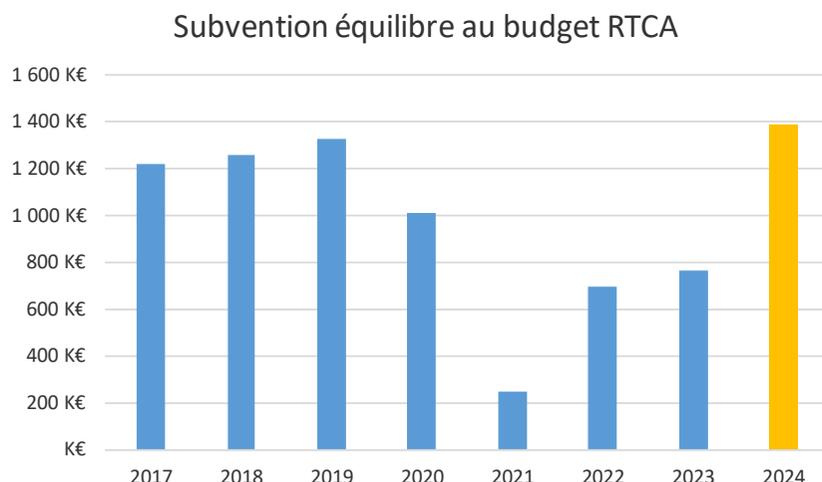


A noter qu'en 2022, avec la fin d'importants chantiers et le lancement des nouveaux projets, le montant des investissements réalisés s'élevait exceptionnellement à 19 M€.

En 2024, la Communauté d'Agglomération a investi 8,4 M€ et plus de 9 M€ ont été engagés (restes à réaliser), soit un taux d'exécution 2024 de 80 %.

## Les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) :

### Le budget annexe de la Régie des Transports



**En 2024**, la subvention d'équilibre versée au budget transport est de **1 390 K€**

La R.T.C.A a dû faire face à l'augmentation des dépenses suite à :

- la hausse des prix des nouveaux marchés des transports scolaires,
- la revalorisation des salaires ainsi que la fin de l'application des exonérations « Fillon » et des taux réduits d'allocation familiale et de maladie.

En parallèle, les recettes et notamment le versement mobilité n'ont pas progressé.

La conjugaison de ces deux éléments a généré un apport financier plus important du budget principal en 2024.

Enfin, il est à noter que sur les exercices 2021-2023, la subvention d'équilibre a été relativement faible.

Pour 2025, une subvention d'équilibre devrait être sensiblement identique à l'année précédente. Malgré des efforts d'économie et de gestion, le renouvellement de 16 marchés de transports scolaires et la stagnation du versement mobilité encaissé depuis ce début d'année ne permettront pas d'envisager une réduction de l'apport du budget principal.

## Le budget annexe « Abattoir »

La situation financière de l'abattoir a été particulièrement difficile sur les années 2023 et 2024. Parallèlement aux effets de l'inflation, du prix en hausse de l'énergie, des dépenses d'entretien de plus en plus importantes, l'abattoir a enregistré une forte baisse de tonnage, soit - 447 tonnes entre 2022/2023 et 441 tonnes entre 2023/2024. Pour mémoire, le tonnage était de 4374 tonnes en 2022 contre 3515 tonnes en 2024.

Malgré deux augmentations du prix des prestations sur les deux dernières années, une subvention du budget principal a été nécessaire pour arriver à l'équilibre du service, soit 660 K€ en 2023 et 882 K€ en 2024. Un budget au fil de l'eau nécessiterait un apport du budget principal qui avoisinerait les 1,2 M€ (pris en compte les dettes d'un client défaillant pour 350 K€).

Pour enrayer cette situation financière, un plan de redressement est envisagé pour diminuer de 500 K€ l'apport du budget principal en 2025. Ce plan visera à actionner plusieurs leviers :

- Recettes supplémentaires liées à l'activité,
- Réflexion sur la politique tarifaire,
- Recherche d'économies et optimisation des charges à caractère général et de personnel.

A défaut d'un plan de redressement concluant (d'ici fin mars 2026), les élus de la Communauté d'Agglomération devront s'interroger sur l'opportunité de poursuivre l'activité sous le même régime juridique (régie à autonomie financière), ou faire appel à des tiers privés pour continuer le service sur le territoire.

## Les budgets annexes de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Depuis l'année 2017, date du transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté d'Agglomération a lancé un long processus d'harmonisation et d'organisation sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2025, le budget de la DEA sera établi en s'appuyant sur les tarifs de l'eau de la DEA en période de lissage, votés en décembre 2024 :

- eau potable : un tarif unique pour les 72 communes pour la première année, avec harmonisation des tarifs de l'abonnement et de la part proportionnelle des 72 communes en 2025 ;
- assainissement : deux tarifs distincts selon les territoires, ex-communes DEA (34) et ex-communes SGEV (38). Une convergence entre les deux secteurs est prévue en 2029, en raison de l'écart encore existant.

A noter que depuis le 1er janvier 2025, l'exploitation des réseaux se fait selon 2 modes de gestion :

- en régie directe (70 communes),
- par des conventions de prestations avec les Communes pour l'exploitation courante (2 communes).

L'investissement est assuré par la DEA sur la totalité du périmètre de l'agglomération.

### Réforme des redevances Agence de l'Eau Loire Bretagne :

À partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances s'applique. Les factures d'eau émises à compter de cette date devront comporter les tarifs des nouvelles redevances, quelle que soit la période de consommation.

Trois nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- une redevance sur la consommation d'eau potable : pour information, le taux a été fixé à 0,33 € HT/m<sup>3</sup> en 2025 par l'Agence de l'Eau ;
- deux redevances pour performance : performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif.

Pour ces deux redevances, des coefficients de modulation seront établis en fonction des performances de chaque collectivité (sauf 2025).

En revanche, les redevances de prélèvement sur la ressource en eau sont maintenues dans leur principe, même si des ajustements de niveau sont prévus.

- la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau sera en 2025 : 0,058 € HT/m<sup>3</sup>.

### **PPI : 2025-2027**

#### **Plan de résilience 2024-2027 :**

Signature en 2024 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne d'un plan de résilience afin de renforcer l'alimentation en eau des communes citernées en 2022. Le montant est d'environ 3 M€ HT, avec des subventions attendues entre 50 et 70 % du montant retenu par l'agence de l'eau. Les travaux sont prévus sur la période 2024-2027.

#### **Station d'épuration de Chadrac :**

Les travaux ont débuté en avril 2022, et s'étaleront jusqu'au fin 2025. La fin des travaux a été décalée en raison notamment de la crue du 17 octobre 2024. Le coût des travaux hors maîtrise d'œuvre et imprévus est de 19,5 M€ HT.

#### **Stations d'épuration DEA :**

Avec un parc de plus de 198 stations d'épuration, la DEA doit s'inscrire dans un programme de renouvellement, qui sera défini par les schémas directeurs en cours.

Un programme avec le renouvellement d'une station d'épuration par an ou tous les deux ans en fonction de sa taille semble cohérent.

### **Bâtiment DEA :**

Une opération d'extension des bâtiments existants à Chadrac ainsi qu'une réhabilitation est en cours : 1,5 M€ hors maîtrise d'œuvre et imprévus : 2024-2025.

## ***Le budget annexe de la Cuisine en Velay***

Suite au transfert de compétence, la Communauté d'Agglomération a voté, pour la première année en 2024, le budget annexe de la Cuisine en Velay. Celui-ci fait apparaître un excédent de l'ordre de 120 K€.

Le budget 2025 est un budget de reconduction. Une enveloppe de 75 K€ d'investissement pour l'éventuel renouvellement de matériel est inscrite.

## ***Le budget annexe Usines relais***

Confrontées à des difficultés financières importantes, la Société LEGUPUY, sise à Chaspuzac, et sa Société mère, Fineclore, caution, n'ont pas été en capacité d'honorer les échéances du crédit-bail immobilier signé avec la Communauté d'agglomération. Par délibération du 12 décembre dernier, les élus ont autorisé la signature d'un protocole pour allonger la durée du crédit bail de 21 mois et échelonner la dette de 623 K€ TTC sur la durée restante du contrat. Ce protocole doit être signé au plus tard début mars 2025.

## ***Le budget Zones d'activités économiques***

Les investissements se poursuivent pour installer de nouvelles entreprises et développer le tissu économique sur le territoire.

## Prospective

Deux scénarios ont été établis :

- Scénario au fil de l'eau prend en compte la directive de réduire les charges à caractère général de 5 % (hors charges contraintes : fluides, maintenance...), de rester à périmètre constant pour la masse salariale,
- Scénario avec plan d'économies. Des leviers ont été ciblés ainsi que leur impact financier attendu et pour une prise en compte à partir de 2025. Par ailleurs, une simulation de baisse du produit de CFE en 2026 a été intégrée pour prendre en compte les allègements de fiscalité autre titre de la révision des bases minimum décidée en 2023.

## **Analyse prospective 2025 – 2027**

### **1 - Scénario au fil de l'eau**

**Fiscalité : pas d'augmentation - Intégration du coefficient de revalorisation des bases (+ 1,7 %)**

**Prise en compte des contraintes nationales en matière de ressources humaines (URSSAF pour 2025, CNRACL 2025-2027) et gel des emplois**

**Maîtrise des dépenses de charges courantes**

**Maintien des aides apportées aux associations et tiers**

**Apport financier aux budgets SPIC**

**11 M€ d'investissement sur la période 2025-2027**

**Recours à l'emprunt à hauteur de 4 M€ par an**

# Analyse prospective 2025 – 2027

## Les hypothèses retenues

Thème	Agrégat	Hypothèse
<b>Fiscalité</b>	Fraction de TVA	2025 : Gel au niveau de 2024 = 13,17 M€ 2026-2027 : +3,2 % en moyenne
	Taxe d'habitation Résidences secondaires (Taux 13,19 %)	2025-2027 : inflation + variation physique constatée sur les deux dernières années
	Cotisation foncière des entreprises (Taux 27,70 %)	2025-2027 : inflation + variation physique constatée sur les deux dernières années
	Taxe foncière sur le bâti (Taux 3,50 %)	2025-2027 : inflation + variation physique constatée sur les deux dernières années
	Taxe d'enlèvement des O.M – (Taux différencié sur 5 zones)	2025-2027 : inflation + variation physique constatée sur les deux dernières années
	Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM	2025 : 1,12 M€ - 2026-2027 : Constant
	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER	2025-2027 : inflation

# Analyse prospective 2025 – 2027

## Les hypothèses retenues

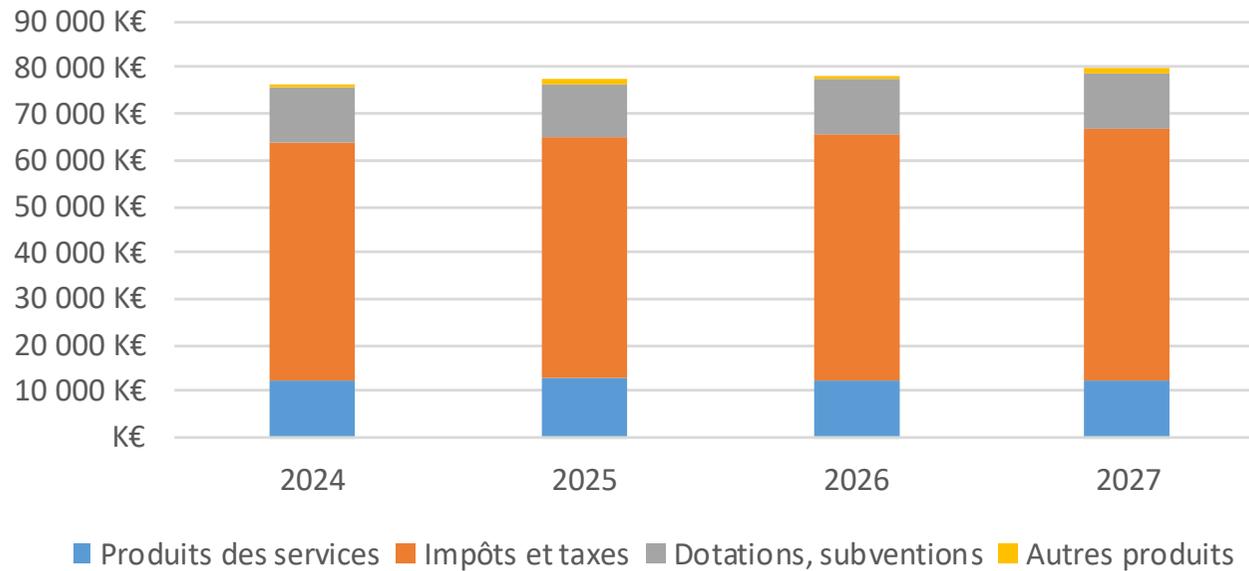
Thème	Agrégat	Hypothèse
<b>Recettes de fonctionnement</b>	Produits des services	2025 : 12,6 M€ (inclus la convention de coopération pour les OM sur un seul exercice) ; 2026 : 12,3 M€ 2027 : 12,45 M€
	Dotation d'intercommunalité	2025 : 2,7 M€ ; 2026 : 2,8 M€ ; 2027 : 3 M€
	Dotation de compensation	2025 : - 3,4 % ; 2026-2027 : - 4 %
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	Charges à caractère général	2025 : 19,2 M€ (incluant la convention de coopération pour les OM sur un seul exercice); 2026 : 18,5 M€ ; 2027 : + 2 %
	Charges de personnel et frais assimilés	2025 : GVT + 1,5 % + CNRACL (+3 points) + URSSAF (+ 1 point) 2026-2027 : GVT + 1,5 % + CNRACL (+3 points)
	Subventions versées	<b>Dont subvention équilibre :</b> RTCA : 2025-2026 : 1,4 M€ Abattoir : 2025 : 1,2 M€ ; 2026-2027 : 0,9 M€

# Analyse prospective 2025 – 2027

## 1 - Scénario au fil de l'eau

Les recettes de fonctionnement (en K€)

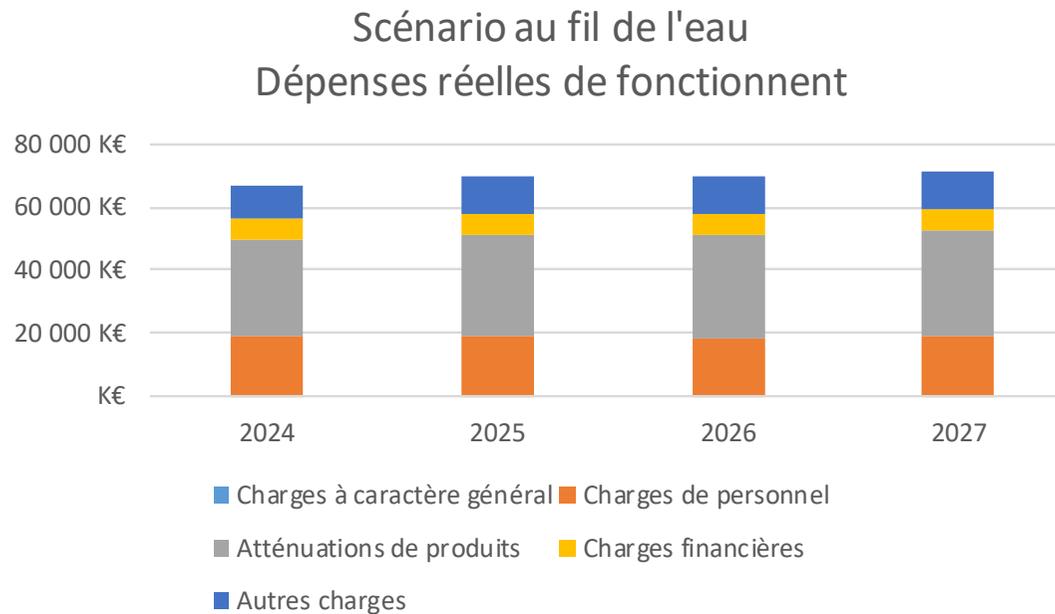
Scénario au fil de l'eau  
Recettes réelles de fonctionnement



# Analyse prospective 2025 – 2027

## 1 - Scénario au fil de l'eau

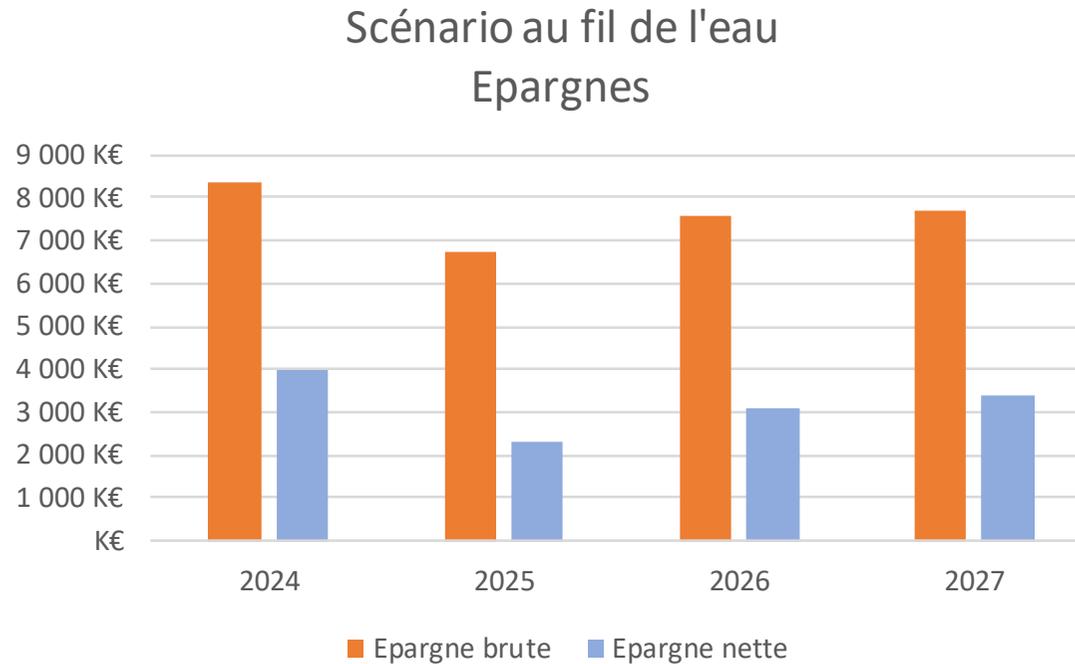
### Les dépenses de fonctionnement (en K€)



# Analyse prospective 2025 – 2027

## 1- Scénario au fil de l'eau

### Les épargnes (en K€)



En 2024, la CAF nette se situe à 4 M€, mais celle-ci continue à s'éroder sur 2025-2027. Le scénario de base ne permet pas de dégager suffisamment de ressources.

## **Analyse prospective 2025 – 2027**

### **2 - Scénario avec plan d'économies**

Pour sécuriser la situation financière de la collectivité au vu des ratios (épargne, capacité de désendettement, fonds de roulement...), et dégager les moyens nécessaires à la réalisation du PPI, un deuxième scénario est établi, prenant en compte un plan d'économies.

**Ainsi, cette proposition de plan d'économies sur la période a été établi visant à :**

- **réduire les charges courantes,**
- **mise en place de diverses mesures pour réduire la masse salariale : politique des remplacements, redéploiement de postes, gestion du recours à l'interim...,**
- **redéfinir les aides financières les plus importantes aux associations,**
- **mettre en place le plan de redressement de l'abattoir.**

**Par ailleurs, ce scénario prend en compte la mesure de réduction du produit du CFE de bases minimum de 300 K€ à compter de 2026.**

# Analyse prospective 2025 – 2027

## 2 - Scénario avec plan économies

### Les hypothèses retenues

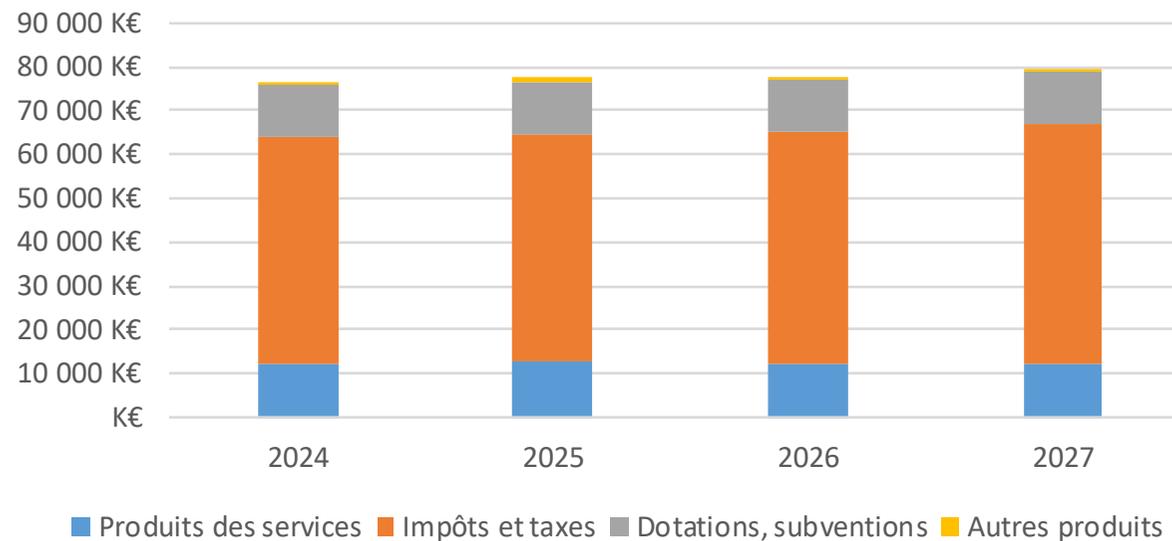
Thème	Agrégat	Hypothèse
<b>Fiscalité</b>	Cotisation foncière des entreprises (Taux 27,70 %)	2026 : Hypothèse de réduction du produit de CFE de 300 K€ pour alléger l'impact fiscal suite à la révision des bases minimum décidée en 2023
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	Charges à caractère général	Réduction par rapport au scénario au fil de l'eau : 2025 : - 0,03 M€ ; 2026 : - 0,13 M€ ; 2027 : - 0,17 M€
	Charges de personnel et frais assimilés	Réduction par rapport au scénario au fil de l'eau : 2025 : - 0,3 M€ ; 2026 : - 0,4 M€ ; 2027 : - 0,5 M€
	Subventions versées et subventions d'équilibre	Réduction par rapport au scénario au fil de l'eau : 2025 : - 0,7 M€ ; 2026 : - 0,85 M€ ; 2027 : - 1,2 M€  Dont pour l'abattoir : 2025 : - 0,5 M€ ; 2026 : - 0,5 M€ ; 2027 : - 0,9 M€ (retour à l'équilibre).

# Analyse prospective 2025 – 2027

## 2 - Scénario avec plan économies

### Les recettes de fonctionnement (en K€)

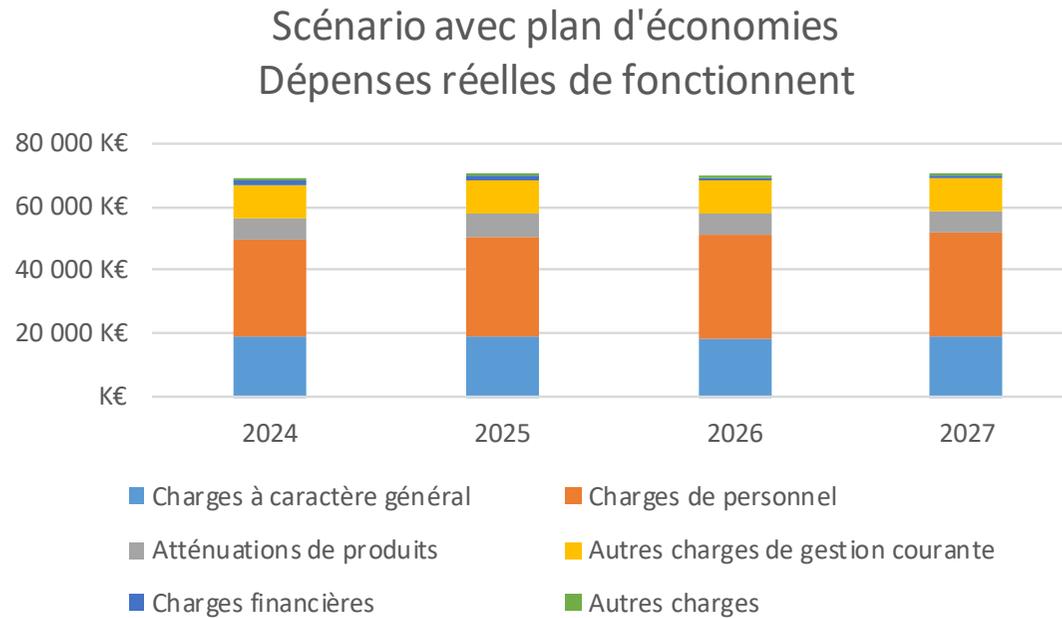
Scénario avec plan d'économies  
Recettes réelles de fonctionnement



# Analyse prospective 2025 – 2027

## 2 - Scénario avec plan économies

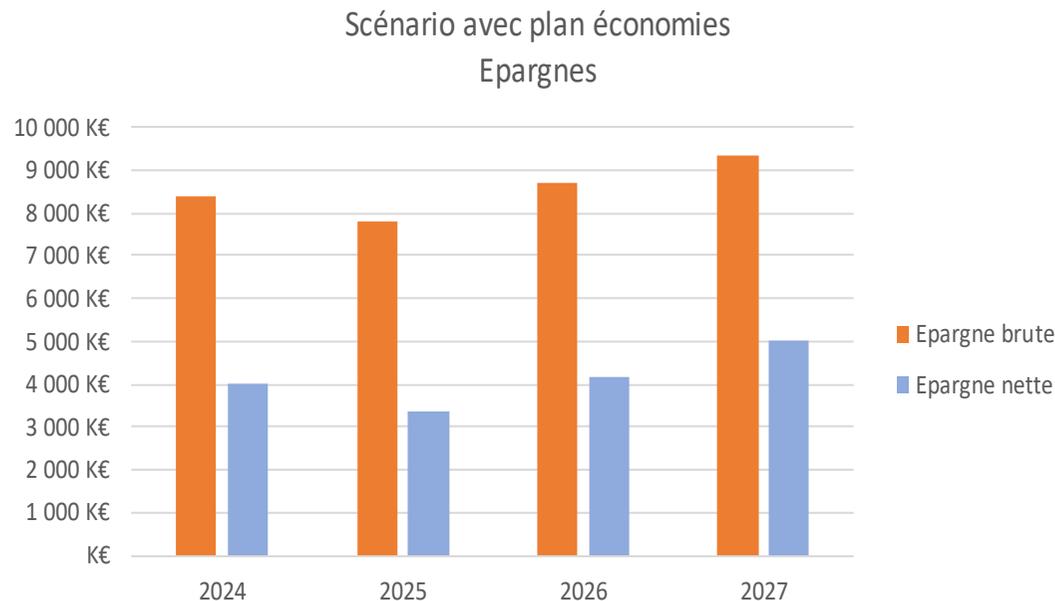
### Les dépenses de fonctionnement (en K€)



# Analyse prospective 2025 – 2027

## 2 - Scénario avec plan économies

### Les épargnes et le résultat (en K€)



<b>Ratio de désendettement (année)</b>	<b>4,4</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1</b>	<b>3,8</b>
<b>Epargne brute/RRF (%)</b>	<b>10,9</b>	<b>10,1</b>	<b>11,2</b>	<b>11,8</b>
<b>Fonds de roulement fin exercice</b>	<b>9 139 K€</b>	<b>8 138 K€</b>	<b>8 209 K€</b>	<b>8 569 K€</b>

**Ce scénario permet de dégager une épargne nette supplémentaire de 1 M€ chaque année sur la période 2025-2027.**

## Les principaux projets d'investissement engagés et ou à venir :

Opération par thème	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION TTC	CO-FINANCEMENT ATTENDU	DEPENSE PREVISION 2025 (TTC)	RECETTES PREVISION 2025	DEPENSE PREVISION 2026 (TTC)	RECETTES PREVISION 2026	DEPENSE PREVISION 2027 (TTC)	RECETTES PREVISION 2027
<b>Batiment</b>	<b>28 680 K€</b>	<b>7 817 K€</b>	<b>2 556 K€</b>	<b>265 K€</b>	<b>2 952 K€</b>	<b>980 K€</b>	<b>6 616 K€</b>	<b>2 089 K€</b>
Dont CTD – Agrandissement	1 344 K€	336 K€			60 K€	15 K€	648 K€	162 K€
Siège CAPEV – Rénovation thermique	1 908 K€	800 K€	300 K€	126 K€	1 500 K€	629 K€	108 K€	45 K€
Siège CAPEV – Agrandissement et ré-organisation	5 280 K€	2 400 K€	10 K€				360 K€	164 K€
Piscine St Paulien – Rénovation	6 800 K€	2 267 K€	100 K€	33 K€	100 K€	33 K€	3 694 K€	1 231 K€
Piscine de Craponne – Couverture des bassins	420 K€	105 K€	35 K€		25 K€		258 K€	65 K€
Petite enfance – construction crèche de Vals	1 000 K€	219 K€	0 K€		80 K€	18 K€	400 K€	88 K€
Petite enfance – Rénovation crèche de Brives	535 K€	120 K€	20 K€				48 K€	
Petite enfance – Rénovation crèche de Chaspinhac	535 K€	120 K€	20 K€					20 K€
Petite enfance – Travaux rénovation ensemble crèches	607 K€	0 K€	350 K€		257 K€			
Hôtel Dieu – Rénovation globale	1 955 K€	620 K€	0 K€		900 K€	285 K€	1 055 K€	335 K€
Archives taulhac	3 000 K€	625 K€	10 K€					
<b>Infrastructure</b>	<b>12 306 K€</b>	<b>2 555 K€</b>	<b>2 534 K€</b>	<b>1 237 K€</b>	<b>4 665 K€</b>	<b>980 K€</b>	<b>2 520 K€</b>	<b>517 K€</b>
Dont GR 65 : 1ers KM St Jacques aménagement urbain (part Agglo)	1 063 K€	709 K€	150 K€	709 K€				
GR65 : Aménagement du chemin des crêtes	250 K€	75 K€	200 K€	60 K€	50 K€	15 K€		
Promenade de la Borne : Liaison Ceyszac – Les Orgues	250 K€	124 K€	250 K€	124 K€				
Plages d'audinet	440 K€	240 K€	100 K€	55 K€	340 K€	185 K€		
Voiries communautaires et ZAE	2 400 K€		800 K€		800 K€		800 K€	
Aménagement de la via fluvia	2 590 K€	1 079 K€	100 K€		1 350 K€	563 K€	1 140 K€	517 K€
Aménagement des voies vertes : entretien des ouvrages d'arts	840 K€		250 K€		200 K€		200 K€	
Salle Multi-activité des Orgues : Parking et terrains de pétanque	300 K€		150 K€		150 K€			
Parking de proximité : Cluny	600 K€	100 K€	10 K€		590 K€	100 K€		
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>3 119 K€</b>		<b>1 135 K€</b>		<b>999 K€</b>		<b>999 K€</b>	
Dont PLH	2 363 K€		863 K€		750 K€		750 K€	
PIG-PACTE	563 K€		200 K€		189 K€		174 K€	
OPAH-RU	182 K€		61 K€		61 K€		61 K€	
<b>Développement durable et GEMAPI</b>	<b>10 027 K€</b>	<b>4 704 K€</b>	<b>3 286 K€</b>	<b>1 900 K€</b>	<b>4 344 K€</b>	<b>1 946 K€</b>	<b>282 K€</b>	<b>859 K€</b>
Dont Rénovation du seuil de Minoterie	3 144 K€	1 937 K€	200 K€	123 K€	1 572 K€	968 K€	1 372 K€	45 K€
Construction d'une microcentrale	2 180 K€		200 K€		1 090 K€		890 K€	
Gestion des emblâcles	200 K€		200 K€					
Travaux de réparation de la digue de Brives Charensac	600 K€	460 K€	150 K€	100 K€	450 K€	360 K€		
PEP et études préalables au PAPI	855 K€	570 K€	340 K€	227 K€	515 K€	343 K€	0 K€	0 K€
Aides contrat chaleur renouvelable	1 000 K€	1 000 K€	1 000 K€	1 000 K€				
Aides ACTEE	300 K€	300 K€	150 K€	150 K€	150 K€	150 K€		
<b>Collecte et traitement des déchets</b>	<b>2 616 K€</b>		<b>1 129 K€</b>		<b>598 K€</b>		<b>738 K€</b>	
Dont Mise aux normes et gros entretien des 9 déchèteries	450 K€		150 K€		150 000		150 K€	
Véhicules (camion, bennes, grue...)	970 K€		390 K€		290 K€		290 K€	
Bacs	300 K€		100 K€		100 K€		100 K€	
Colonnes verres et aériennes	220 K€		50 K€		80 K€		90 K€	
Composteurs collectifs	187 K€		67 K€		60 K€		60 K€	
Colonnes enterrées	283 K€		243 K€		30 K€		10 K€	

## Les principaux projets d'investissement engagés et ou à venir :

Opération par thème	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION TTC	CO-FINANCEMENT ATTENDU	DEPENSE PREVISION 2025 (TTC)	RECETTES PREVISION 2025	DEPENSE PREVISION 2026 (TTC)	RECETTES PREVISION 2026	DEPENSE PREVISION 2027 (TTC)	RECETTES PREVISION 2027
<b>Déplacement et mobilité</b>	<b>976 K€</b>	<b>250 K€</b>	<b>636 K€</b>	<b>167 K€</b>	<b>170 K€</b>	<b>42 K€</b>	<b>170 K€</b>	<b>42 K€</b>
Dont Aires covoiturages	510 K€	125 K€	170 K€	42 K€	170 K€	42 K€	170 K€	42 K€
Dont Abris vélos	300 K€	125 K€	300 K€	125 K€				
<b>Culture</b>	<b>1 460 K€</b>	<b>400 K€</b>	<b>490 K€</b>	<b>120 K€</b>	<b>810 K€</b>	<b>265 K€</b>	<b>160 K€</b>	<b>15 K€</b>
Dont Hotel des Lumières et Puy de Lumières - Nouveau programme	710 K€	355 K€	210 K€	105 K€	500 K€	250 K€		
Dont Théâtre	210 K€		20 K€		170 K€		20 K€	
Dont Musée : opérations récurrentes	210 K€	45 K€	70 K€	15 K€	70 K€	15 K€	70 K€	15 K€
Dont Atelier arts : opérations récurrentes	210 K€		70 K€		70 K€		70 K€	
<b>Tourisme</b>	<b>1 305 K€</b>	<b>421 K€</b>	<b>350 K€</b>	<b>108 K€</b>	<b>553 K€</b>	<b>181 K€</b>	<b>418 K€</b>	<b>132 K€</b>
Dont Signalétique touristique	148 K€	37 K€	73 K€	18 K€	58 K€	14 K€	18 K€	5 K€
Dont Axe Loire	315 K€	79 K€	15 K€	4 K€	150 K€	38 K€	150 K€	38 K€
Dont Ligne ferroviaire touristique	140 K€	58 K€	60 K€	25 K€	40 K€	17 K€	40 K€	17 K€
Dont Toilettes sèches	150 K€	63 K€	50 K€	21 K€	50 K€	21 K€	50 K€	21 K€
Dont St-Jacques	140 K€	58 K€	40 K€	17 K€	50 K€	21 K€	50 K€	21 K€
<b>Autres services</b>	<b>3 149 K€</b>	<b>78 K€</b>	<b>1 511 K€</b>	<b>78 K€</b>	<b>937 K€</b>		<b>701 K€</b>	
Dont Data center (reste à charge)	416 K€		200 K€		216 K€			
Dont Divers renouvellement matériel et logiciel informatique	1 038 K€		438 K€		300 K€		300 K€	
Dont Développement de la fibre (site de l'agglo)	550 K€		250 K€		150 K€		150 K€	
Dont Sports : opérations récurrentes	306 K€		106 K€		100 K€		100 K€	
Dont Petite enfance : opérations récurrentes	252 K€		93 K€		79 K€		79 K€	
Dont Economie - Forêt - Arboretum	245 K€	78 K€	245 K€	78 K€				
<b>Eaux pluviales</b>	<b>3 600 K€</b>	<b>1 500 K€</b>	<b>1 200 K€</b>	<b>500 K€</b>	<b>1 200 K€</b>	<b>500 K€</b>	<b>1 200 K€</b>	<b>500 K€</b>
<b>Sous-total</b>	<b>67 237 K€</b>	<b>17 725 K€</b>	<b>14 826 K€</b>	<b>4 374 K€</b>	<b>17 228 K€</b>	<b>4 893 K€</b>	<b>15 810 K€</b>	<b>4 152 K€</b>
Fonds de concours aux communes et autres subventions	607 K€		207 K€		200 K€		200 K€	
Subventions Economie	3 000 K€		1 000 K€		1 000 K€		1 000 K€	
<b>Sous-total</b>	<b>3 607 K€</b>		<b>1 207 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>1 200 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>1 200 K€</b>	<b>0 K€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>143 753 K€</b>	<b>43 487 K€</b>	<b>16 033 K€</b>	<b>4 374 K€</b>	<b>18 428 K€</b>	<b>4 893 K€</b>	<b>17 010 K€</b>	<b>4 152 K€</b>
<b>REALISATION à 60 %</b>	<b>86 252 K€</b>	<b>26 092 K€</b>	<b>9 620 K€</b>	<b>2 625 K€</b>	<b>11 057 K€</b>	<b>2 936 K€</b>	<b>10 206 K€</b>	<b>2 491 K€</b>
<b>Objectif Prospective</b>			<b>11 400 K€</b>	<b>2 700 K€</b>	<b>11 000 K€</b>	<b>2 700 K€</b>	<b>11 000 K€</b>	<b>2 700 K€</b>

Hypothèse d'un financement de 30 %. Le scénario 2 avec un plan d'économies permet la réalisation d'investissements à hauteur de 12,4 M€ (60 % de l'enveloppe identifiée).



**Les principaux projets d'investissement engagés et ou à venir sur les budgets annexes :**

	OBJECTIFS VISES	MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION EN HT	CO-FINANCEMENT ATTENDU	DEPENSE PREVISION 2025 HT	RECETTES PREVISION 2025	DEPENSE PREVISION 2026 HT	RECETTES PREVISION 2026	DEPENSE PREVISION 2027 HT	RECETTES PREVISION 2027
Budget Annexe	DEA - Extension Bâtiment travaux et Moe	1 800 K€	554 K€	1 200 K€	369 K€	600 K€	185 K€	0 K€	
Budget Annexe	Abattoirs	7 090 K€	1 736 K€	150 K€	0 K€	500 K€	123 K€	3 925 K€	868 K€
Budget Annexe	Cuisine en velay – rénovation fuites façade et quai + autres investissements	75 K€		75 K€					
Budget Annexe	RTCA - Flotte	5 397 K€		1 465 K€		1 774 K€		2 158 K€	